

Relevé de Décisions du CA de l'AVF Ploemeur **du mercredi 13 décembre 2023** **à la Longère**

Décision 1

La candidature de **Éric BOULNOIS** : en tant que vérificateur aux comptes est retenue par le CA. Cette candidature devra ensuite être validée lors de notre prochaine AG.

Décision 2

Les candidatures suivantes sont validées par le CA :

- De **Louis DROAL** comme animateur Marche Tonique
- Du remplacement ponctuel de **Huguette HONORE**, animatrice de la Be-lote Bridgée, absente de janvier à avril 2024 (opération médicale) par **Jean Lambert FORBAN** qui est adhérent.

Décision 3

Les activités de l'AVF sont suspendues pendant les vacances de Noël.

Décision 4

Le CA valide le fait qu'un commerçant fasse un cadeau gracieux (vin, fleurs, ...) lors d'achats pour une activité. Ces cadeaux bénéficient alors à l'activité.

Rappel :

Le CA rappelle que dans le cadre du Budget participatif de la Ville de Ploemeur, le projet 'Jeux et Pétanque' soutenu par l'AVF a été retenu par la Mairie.